

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 20 mars 2009 sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, Marguerite ANSQUER, Denise KERREVANT, Claire GENDRON, Denis BRELIVET, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: René LATOUCHE ayant donné procuration à Denise KERREVANT.

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

Participe : M. Gérard LE PALUD, Receveur Municipal et Melle Amélie LEON, Secrétaire de Mairie

La convocation a été adressée individuellement le 11 mars 2009 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 20 mars 2009 à 20h30.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Les élus n'ont pas de remarques.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ABRI-VOYAGEURS AVEC LE CONSEIL GENERAL

La convention a pour objet de définir les obligations respectives de la commune et du département dans la réalisation et la gestion d'un programme d'installation d'abris-voyageurs.

La durée de la convention correspond à celle du marché de fourniture et maintenance d'abris-voyageurs passé avec l'entreprise MDO, prévu sur 10 ans.

Madame KERREVANT regrette de ne pas avoir lu la convention au préalable.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions et souligne que la commune ne compte qu'un abri.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE LA SECRETAIRE

Monsieur le Maire propose la modification des horaires de la manière suivante :

Ouverture au public :

Mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h

Jeudi: 8h30-12h30

Samedi: 9h-12h

Horaires de la secrétaire de mairie:

Du mardi au vendredi : 8h30-12h ; 13h30-17h

Samedi : 9h-12h

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces nouveaux horaires.

COMPTES DE GESTION 2008 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT

Monsieur LE PALUD, Receveur Municipal, présente les comptes de gestion pour le budget commune, eau et assainissement, établis par le Receveur Municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la conformité des comptes de gestion 2008 pour le budget de la commune, de l'eau et de l'assainissement.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 : COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT

Après la présentation des principaux points par Monsieur le Maire, celui-ci se retire. Monsieur AUBERT Jean-Pierre, Président de séance donne la parole à Monsieur LE PALUD qui présente le compte administratif par chapitres. Monsieur AUBERT demande au Conseil d'approuver les comptes administratifs 2008 de la commune, de l'eau et de l'assainissement tels que présentés ci-dessous :

COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	244 861.16 €	302 439.74 €
TITRES EMIS	329 326.13 €	203 403.39 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+ 41 941.10 €	- 40 272.18 €
RESULTAT 2008	+ 126 406.07 €	- 139 248.53 €

Après délibération, par 8 voix pour 2 contre et, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 pour la commune.

EAU

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	22 641.33 €	7 109.96 €
TITRES EMIS	14 260.82 €	12 575.94 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+ 5 782.58 €	+ 51 831.17 €
RESULTAT 2008	- 2 597.93 €	+ 57 297.15 €

Après délibération, par 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 pour le budget de l'eau.

ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	10 335.59 €	4 644.55 €
TITRES EMIS	15 650.67 €	5 155.72 €
REPORT EXERCICE ANTERIEUR	+ 29 958.38 €	- 10 859.31 €
EXCEDENT 2008	+ 35 273.46 €	- 10 348.14 €

Après délibération, par 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2008 pour le budget de l'assainissement.

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Monsieur LE PALUD présente les affectations des résultats 2008.

Sur le budget de la commune, il propose d'affecter 11 022,12 € en recettes de fonctionnement (002) du budget primitif de 2009.

Vote : 9 pour, 2 abstentions

Pour le budget de l'eau, il propose de reporter le déficit de 2 597.93 € en dépenses de fonctionnement (002) du budget primitif 2009.

Vote : 11 pour

Pour le budget de l'assainissement, il propose d'affecter l'excédent de 35 273.46 € en partie en dépenses de fonctionnement (002) à hauteur de 9 959.82 € et en partie à l'autofinancement (compte 1068) pour un montant de 25 313.64 €.

Vote : 11 pour

RECUPERATION ANTICIPEE DU FCTVA

Monsieur le Maire présente le dispositif mis en place par l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Le Gouvernement propose de verser le FCTVA dû au titre de 2008, en 2009, au lieu de le verser en 2010.

Le taux de remboursement reste identique à celui habituellement utilisé (15,48%).

La collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget en 2009. Elle doit dépenser plus que la moyenne des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Les dépenses réelles d'équipement de la commune de Saint-Coulitz, inscrites aux comptes 20, 204, 21 et 23 de l'exercice 2009 s'établissent à 256 644 €. Ce montant est supérieur d'au moins un euro à la moyenne de ces dépenses constatées au cours des années 2004, 2005, 2006 et 2007, s'établissant à 155 637 €, conformément à l'article L.1615-6 du CGCT. L'augmentation est de 39 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour,

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 155 637 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la commune 256 644 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 39 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

TAUX D'IMPOSITION 2009

Monsieur le Maire souligne que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2006. Considérant l'importance des travaux de restauration de l'Eglise et le coût non négligeable de la réhabilitation des routes, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 % ce qui représente un apport de 2 000 € environ supplémentaire à la commune.

Madame KERREVANT regrette de ne pas avoir eu connaissance des taux plus tôt. Monsieur Le Maire répond que les taux ont été communiqués lors de la Commission élargie du 16/03/2009.

Après avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 abstentions, Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition 2009 suivants :

 Taxe d'habitation : 13,67 %

 Foncier bâti : 21,16 %

 Foncier non bâti : 38,14%

BUDGETS PRIMITIFS 2009

Monsieur le Maire présente les projets qui expliquent la répartition des sommes. Il évoque les travaux de restauration de l'Eglise, l'état des routes qui nécessitent leur réhabilitation. Pour cela, un marché à bon de commande est évoqué. Monsieur le Maire présente les aménagements à effectuer au hangar communal suite à la visite du Major Morvan du SDIS afin qu'il soit habilité à recevoir du public.

La mise aux normes porte sur des travaux d'électricité, l'installation d'un mur coupe-feu, la création d'une troisième ouverture sur la porte d'entrée.

Monsieur le Maire explique que les montants concernant le hangar sont élevés par le fait que peu de travaux ont été entrepris depuis son acquisition, il y a 7 ans pour passer l'immeuble en ERP (Etablissement Recevant du Public).

Madame KERREVANT répond que des travaux ont été prévus annuellement pour sa mise aux normes progressive.

BUDGET COMMUNE

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif 2009 de la commune tel que présenté ci-dessous

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	329 177.16 €	318 155.04 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		11 022.12 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT TOTAL	329 177.16 €	329 177.16 €

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	266 394.31 €	381 777.36 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT	101 820.44 €	125 685.92 €
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D INVESTISEMENT (001)	139 248.53 €	
TOTAL	507 463.28 €	507 463.28 €

TOTAL BUDGET	836 640.44 €	836 640.44 €
---------------------	---------------------	---------------------

Après avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes et arrête les résultats définitifs du budget primitif 2009 de la commune tels que résumés ci-dessus.

BUDGET EAU

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif 2009 de l'eau tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	23 375.94 €	25 973.87 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	2 597.93 €	
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT TOTAL	25 973.87 €	25 973.87

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	14 068.89	13 175.94 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT	56 404.20 €	
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D INVESTISEMENT (001)		57 297.15 €
TOTAL	70 473.09 €	70 473.09 €

TOTAL BUDGET	96 446.96 €	96 446.96 €
---------------------	--------------------	--------------------

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes et arrête les résultats définitifs du budget primitif 2009 de l'eau tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ASSAINISEMENT

Monsieur Le Maire demande au Conseil d'approuver le budget primitif 2009 de l'assainissement tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	12 481.04 €	2 521.22 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		9 959.82 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT TOTAL	12 481.04 €	12 481.04 €

INVESTISSEMENT :

	DEPENSES	RECETTES
CREDITS	8 121.22 €	30 469.36 €
RESTES A REALISER DE L EXERCICE PRECEDENT	12 000.00 €	
SOLDE D EXECUTION DE LA SECTION D INVESTISSEMENT (001)	10 348.14 €	
TOTAL	30 469.36 €	30 469.36 €

TOTAL BUDGET	42 950.40 €	42 950.40 €
---------------------	--------------------	--------------------

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal reconnaît la sincérité des comptes et arrête les résultats définitifs du budget primitif 2009 de l'assainissement tels que résumés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

* Attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire :

Monsieur Le Maire fait savoir que les agents percevront la NBI avec un effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier.

* Frêne près de l'Eglise :

La décision de couper le frêne a été décidé lors de la commission travaux du 23/02/2009.

N'aurait-on pas pu trouver une autre solution ? le traiter afin d'éviter que les graines se propagent par exemple.

Fin de séance à 22h00.
